

**Procès-Verbal**  
**Conseil Municipal du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025**

Présents : Mélanie RAPICAULT, présidente de séance, Jérôme ARTAUD, Denis CLEMENT David DESHAYES, Paméla ESNAULT, Stéphane ESNAULT, Nicolas JODEAU, Lucas LEMAN, Adeline PICHARD,

Absent :

David SANGLEBOEUF

Absents excusés :

Stéphane LEDRU, procuration à Mélanie RAPICAULT

Ouverture de séance : 20h10

Fin de séance : 21h15

Approbation du CR du CM du jeudi 15 mai 2025

Secrétaire de séance : David Deshayes

Ordre du jour :

1. **Taxe d'aménagement** – Adoptée à la majorité
2. **Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien dans le cadre d'un accord local** – Adoptée à l'unanimité
3. **Autorisation du Conseil Municipal pour solliciter le Fonds d'Investissement Durable** - Adoptée à l'unanimité
4. **Cession Terrain Mme Hardoin** - Adoptée à l'unanimité
5. **Fixation du prix du loyer au 17 grande rue** - Adoptée à l'unanimité
6. **Convention entre les communes du SIVOS Ardenay-Soulitré-Nuillé le Jalais** - Adoptée à l'unanimité
7. **Augmentation du montant de plafond global de la carte achat de la commune** - Adoptée à l'unanimité
8. **Retrait de la délibération n°2025-28 du 15/05/2025 relative au régime indemnitaire des agents.** - Adoptée à l'unanimité

**Questions : néant**

**La Présidente,**  
Mélanie RAPICAULT

**Le secrétaire de séance**  
David DESHAYES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	9

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 8
Contre : 1
Abstention : 0

L'an 2025, le 1 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Soultré s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAPICAULT Mélanie, Adjoint, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/06/2025.

**Présents** : Mme RAPICAULT Mélanie, Adjoint, Mmes : ESNAULT Paméla, PICHARD Adeline, MM : ARTAUD Jérôme, CLEMENT Denis, DESHAYES David, ESNAULT Stéphane, JODEAU Nicolas, LEMAN Lucas

Absent(s) ayant donné procuration : M. LEDRU Stéphane à Mme RAPICAULT Mélanie

Absent(s) : Mme BECUE Maude, M. SANGLEBOEUF David

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Mamers  
Le : 02/07/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
02/07/2025

**A été nommée secrétaire** : David DESHAYES

### 202532 – Taxe d'aménagement

Madame Rapicault rappelle que la taxe d'aménagement a été instaurée en 2014 à Soultré. Le taux pour la commune est de 2% depuis 2018. Elle est de 4.2% en tout avec 1.8% pour le département et 0.40% pour la Redevance d'Archéologie Préventive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le maintien de la Taxe d'Aménagement à 2%.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/07/2025

Le Maire, Stéphane LEDRU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	9

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 1 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Soultré s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAPICAULT Mélanie, Adjoint, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/06/2025.

**Présents** : Mme RAPICAULT Mélanie, Adjoint, Mmes : ESNAULT Paméla, PICHARD Adeline, MM : ARTAUD Jérôme, CLEMENT Denis, DESHAYES David, ESNAULT Stéphane, JODEAU Nicolas, LEMAN Lucas

Absent(s) ayant donné procuration : M. LEDRU Stéphane à Mme RAPICAULT Mélanie

Absent(s) : Mme BECUE Maude, M. SANGLEBOEUF David

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Mamers  
Le : 03/07/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
03/07/2025

**A été nommée secrétaire** : David DESHAYES

**202533 – Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien dans le cadre d'un accord local**

Le Conseil, après en avoir délibéré,  
Par 9 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions, décide de fixer, à 44 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE	4 042	5
MONTFORT LE GESNOIS	2 928	4
CONNERRÉ	2 838	4
SAINT MARS LA BRIÈRE	2 712	3
BOULOIRE	2 121	3
LOMBRON	1 937	2
THORIGNÉ SUR DUÉ	1 653	2
LE BREIL SUR MÉRIZE	1 562	2
VAL DE LA HUNE	1 526	2
SAINT CORNEILLE	1 517	2
TORCÉ EN VALLÉE	1 412	2
SILLÉ LE PHILIPPE	1 080	2
SAINT CÉLERIN LE GÉRÉ	881	2
SAINT MICHEL DE CHAVAINES	740	2
COUDRECIEUX	638	1
SOULTRÉ	604	1
NUILLÉ LE JALAIS	529	1
TRESSON	510	1
ARDENAY SUR MÉRIZE	499	1
SURFONDS	339	1
MAISONCELLES	197	1

**Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/07/2025

Le Maire, Stéphane LEDRU



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	9

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 1 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Soultré s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAPICAULT Mélanie, Adjoint, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/06/2025.

**Présents** : Mme RAPICAULT Mélanie, Adjoint, Mmes : ESNAULT Paméla, PICHARD Adeline, MM : ARTAUD Jérôme, CLEMENT Denis, DESHAYES David, ESNAULT Stéphane, JODEAU Nicolas, LEMAN Lucas

Absent(s) ayant donné procuration : M. LEDRU Stéphane à Mme RAPICAULT Mélanie

Absent(s) : Mme BECUE Maude, M. SANGLEBOEUF David

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Mangers  
Le : 03/07/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
03/07/2025

**A été nommée secrétaire** : David DESHAYES

### 202534 – Fonds d'Investissement Durable

#### Autorisation du Conseil Municipal pour solliciter le Fonds d'Investissement Durable

Considérant la convention d'investissements durables proposée par le Département et signée par Monsieur le Maire,

Considérant que cette aide financière pourrait accompagner nos projets de *Remise en Service du Commerce communal et l'isolation phonique du restaurant scolaire.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'investissement pour le commerce et le restaurant scolaire, sollicite une subvention du département de la Sarthe au titre du fonds d'investissements durables 2022/2025 pour un montant de 20 000€, autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 02/07/2025  
Le Maire, Stéphane LEDRU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	10

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 1 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Soullitré s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAPICAULT Mélanie, Adjoint, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/06/2025.

**Présents** : Mme RAPICAULT Mélanie, Adjoint, Mmes : ESNAULT Paméla, PICHARD Adeline, MM : ARTAUD Jérôme, CLEMENT Denis, DESHAYES David, ESNAULT Stéphane, JODEAU Nicolas, LEMAN Lucas

Absent(s) ayant donné procuration : M. LEDRU Stéphane à Mme RAPICAULT Mélanie

Absent(s) : Mme BECUE Maude, M. SANGLEBOEUF David

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Mamers  
Le : 03/07/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
03/07/2025

**A été nommée secrétaire** : David DESHAYES

**202535 – Acquisition Terrain Mme Hardoin - parcelles B479-B 480**

Mme RAPICAULT expose au conseil que les parcelles de terrain sis 10 grande rue (parcelles B 479 et B 480) sont à vendre. Ces terrains sont situés à côté de l'école bleue. Dans le cadre du projet de fusion des écoles et compte tenu des caractéristiques de ces parcelles constructibles.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Considérant l'inscription au budget 2025 du montant nécessaire à l'acquisition

Considérant l'estimation du bien à 25 000€,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de *ce terrain* pour un prix maximum de 25 000€ tous frais inclus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/07/2025

Le Maire, Stéphane LEDRU

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 01/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	10

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 1 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Soultré s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAPICAULT Mélanie, Adjoint, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/06/2025.

**Présents** : Mme RAPICAULT Mélanie, Adjoint, Mmes : ESNAULT Paméla, PICHARD Adeline, MM : ARTAUD Jérôme, CLEMENT Denis, DESHAYES David, ESNAULT Stéphane, JODEAU Nicolas, LEMAN Lucas

Absent(s) ayant donné procuration : M. LEDRU Stéphane à Mme RAPICAULT Mélanie

Absent(s) : Mme BECUE Maude, M. SANGLEBOEUF David

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Mamers  
Le : 03/07/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
03/07/2025

**A été nommée secrétaire** : David DESHAYES

**202536 – Fixation du prix du loyer du logement situé au 17 Grande rue**

La commune de Soultré est propriétaire d'un logement situé 17 grande rue à Soultré, libre d'occupation depuis le départ du dernier locataire, en mars 2025.

Considérant l'arrivée d'un nouvel occupant, il est donc nécessaire de fixer un tarif d'occupation dudit bien.

Madame RAPICAULT propose de fixer à 450€ + 100€ de charges par mois le montant du loyer du logement municipal situé 17 grande rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/07/2025

Le Maire, Stéphane LEDRU

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	10

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 1 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Soullitré s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAPICAULT Mélanie, Adjoint, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/06/2025.

**Présents** : Mme RAPICAULT Mélanie, Adjoint, Mmes : ESNAULT Paméla, PICHARD Adeline, MM : ARTAUD Jérôme, CLEMENT Denis, DESHAYES David, ESNAULT Stéphane, JODEAU Nicolas, LEMAN Lucas

Absent(s) ayant donné procuration : M. LEDRU Stéphane à Mme RAPICAULT Mélanie

Absent(s) : Mme BECUE Maude, M. SANGLEBOEUF David

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Mamers  
Le : 03/07/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
03/07/2025

**A été nommée secrétaire** : David DESHAYES

### 202537 – Convention entre les communes du SIVOS Ardenay-Soullitré-Nuillé le Jalais et la commune d'Ardenay sur Merize concernant la mise à disposition de la Maison Pour Tous d'Ardenay.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 09/11/2023 concernant la révision des mises à disposition des locaux utilisés dans le cadre de la compétence Enfance-jeunesse avec comme critères pour la prise en charge des frais de fonctionnement, une somme forfaitaire calculée comme suit :

Critère unique de fréquentation réellement constaté au titre de l'exercice N-1

Cette somme fera l'objet d'un calcul dégressif sur 3 ans : -30% sur 2023, -30% sur 2024 et -40% sur 2025.

Il en résulte que le montant versé à la commune d'Ardenay sur Merize au titre de 2024 s'élèvera à 4162€ au lieu de 5810€ en 2023 et donc un déficit de produits pour la commune d'Ardenay sur Merize de 1648€ sur le chapitre 70.

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Ardenay sur Merize en date du 12 juin 2025 fixant les modalités de participation des communes d'Ardenay sur Merize, de Nuillé le Jalais, de Soullitré et de Surfonds,

Il est décidé par convention mutuelle que le reste à charge concernant l'année 2024 sera ventilé entre les différentes communes.

Pour Soullitré 46 enfants soit 33.09 % représentant la somme de 545.32€

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention et à régler le montant de la participation (exercice 2024) à la commune d'Ardenay-sur-Merize.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 02/07/2025

Le Maire, Stéphane LEDRU



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	10

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 1 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Soullitré s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAPICAULT Mélanie, Adjoint, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/06/2025.

**Présents** : Mme RAPICAULT Mélanie, Adjoint, Mmes : ESNAULT Paméla, PICHARD Adeline, MM : ARTAUD Jérôme, CLEMENT Denis, DESHAYES David, ESNAULT Stéphane, JODEAU Nicolas, LEMAN Lucas

Absent(s) ayant donné procuration : M. LEDRU Stéphane à Mme RAPICAULT Mélanie

Absent(s) : Mme BECUE Maude, M. SANGLEBOEUF David

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Mamers  
Le : 03/07/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
03/07/2025

**A été nommée secrétaire** : David DESHAYES

### 202538 – Retrait de la délibération n°2025-28 du 15/05/2025 relative au régime indemnitaire des agents.

Vu l'article L 822-3 du Code Général de la Fonction Publique,  
Vu l'article L 253-5 6° du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le courrier du sous-préfet reçu le 24/06/2025 informant Monsieur le Maire que la délibération n°2025-28 du 15/05/2025 nous indiquant les défauts de légalité de la dite délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le retrait de la délibération n°2025-28 du 15/05/2025 et demande à la secrétaire de reformuler la délibération en tenant compte des prescriptions du contrôle de la légalité, de représenter la délibération au CST du CDG72 et de la proposer au Conseil Municipal pour qu'il délibère à nouveau sur le régime indemnitaire des agents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 02/07/2025  
Le Maire, Stéphane LEDRU